INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

TIEPOLO VALEURS

Part C : FR0010501312

FINANCIERE TIEPOLO SAS

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de gestion de l'OPCVM **Tiepolo Valeurs** est, dans le cadre d'une allocation dynamique actions décidée par la société de gestion, de profiter du développement de l'économie européenne en investissant sur les actions (cotées des marchés financiers européens, essentiellement des pays membres de la CE) de sociétés se caractérisant par la qualité, la pérennité et la sous-valorisation de leurs actifs tout en recherchant à limiter les risques de forte variation du portefeuille.
Il n'est pas associé à un indicateur de référence

Il est classé « Actions des pays de l'Union Européenne ».

La recherche et la sélection de valeurs au sein de l'OPCVM **Tiepolo Valeurs,** s'appuient sur une recherche financière développée en interne chez Financière Tiepolo. Les objectifs de gestion sont de sélectionner des valeurs présentant des caractéristiques spécifiques : qualité du bilan et des principaux ratios financiers ; pérennité et sous-évaluation des actifs présents au bilan ou figurant hors bilan par rapport à une valeur objective déterminée à l'issue du travail de recherche et analyse financière ; ou encore désaffection ponctuelle de la valeur de la part des investisseurs. Une partie de l'analyse portera également sur l'étude de la géographie du capital et la possibilité que celle-ci connaisse une évolution significative dans les prochaines années.

La gestion de ce fonds repose sur une totale indépendance par rapport à des indices ou des secteurs d'activité. Aucun de ceux-ci ne fera l'objet d'une prédilection particulière. De même, il ne sera pas tenu compte de la taille de la société visée, de sa capitalisation boursière, de son secteur d'activité ou de son marché de cotation. Ces sociétés seront choisies parmi les grandes, les moyennes ou les petites valeurs en fonction de l'intérêt économique et boursier concordant avec l'objectif du fonds qu'elles revêtent à l'issue du travail de recherche financière effectué en interne par les équipes concernées chez Financière Tiepolo. Ainsi, votre fonds pourra le cas échéant être investi à plus de 50% de l'actif en valeurs de petites capitalisations, inférieures à 5 milliards d'euros, ou moyennes capitalisations, entre 5 milliards et 10 milliards d'euros.

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.
L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

L'OPCVM s'engage à respecter les expositions sur l'actif net suivantes:
- de 75% à 100% de l'actif essentiellement en actions des pays de l'Union Européenne principalement françaises, et accessoirement à :
- 10% en actions des autres pays de l'OCDE.
- 10% en actions des autres pays non membre de l'OCDE.

- Plus de 50% de l'actif en valeurs de petites capitalisations, inférieures à 5 milliards d'euros, ou moyennes capitalisations, entre 5 milliards et 10 milliards d'euros
Il pourra recourir de manière discrétionnaire à une surexposition via des instruments dérivés.
- de 0% à 25% en titres de créance et instruments du marché monétaire émis par des émetteurs publics ou privés bénéficiant d'une notation minimum « Investment Grade » au moment de l'acquisition selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation ; toutefois, dans la limite de 10% de l'actif, le fonds pourra détenir des instruments de taux dont les émetteurs ont une notation inférieure à cette notation, ou non notés.
Enfin, dans un souci de surexposition du fonds ou, au contraire de couverture du risque du fonds du fait d'une anticipation haussière ou baissière des marchés boursiers de la part des gérants, le fonds pourra avoir recours à l'utilisation des produits dérivés.

L'OPCVM est investi en :
- Actions, titres de créances et instruments du marché monétaire.
- jusqu'à 10 % de son actif net en OPCVM français ou européens ou en FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle, répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Le fonds aura recours aux prises et mises en pensions et aux opérations d'acquisition et cession temporaire de titres toujours dans un souci de gestion de la trésorerie.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation totale
Durée minimum de placement recommandée : Supérieure à 5 ans
Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans une période inférieure à ce délai.

Conditions de souscription et de rachat : Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés par le dépositaire chaque jour à 16h00 (J) et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de Bourse du même jour (J).
La valeur liquidative est quotidienne, à l'exception des jours fériés au sens de l'article L.3133-1 du Code du Travail, même si la ou les bourses de références sont ouvertes et des jours de fermeture de Bourse.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	**6**	7

SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :
Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du fonds et le risque auquel votre capital est exposé.
Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps.
Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La classe « 6 »de risque du fonds ne permet pas de garantir votre capital ; la classe « 1 » signifie que votre capital est

Ce fonds est classé en catégorie 6 en raison de son exposition prédominante aux marchés actions, qui peuvent connaître des fluctuations importantes et entrainer une forte volatilité de la valeur liquidative, donc un profil de risque et de rendement élevé.

RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :
- Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser, entrainant ainsi la baisse de la valeur liquidative.
Les titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de la société de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de

exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.	courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

FRAIS

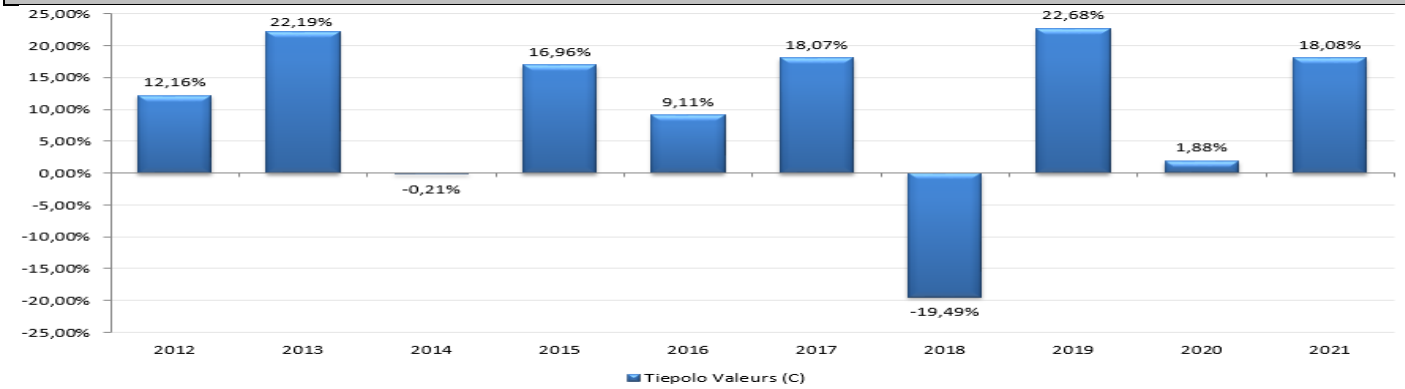
Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTREE	3%
FRAIS DE SORTIE	1%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi, sur la valeur de souscription de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS	2,54% TTC (*)
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
COMMISSION DE PERFORMANCE	néant

(*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31/12/2021. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre. **Le calcul des frais courants n'inclut pas les éventuelles commissions de surperformance des fonds détenus.**

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer aux pages 3 et suivantes du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet www.tiepolo.fr.
Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais de d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

PERFORMANCES PASSEES



AVERTISSEMENT
Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.
La performance de l'OPCVM est calculée coupons et dividendes réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie
DATE DE CREATION DE L'OPCVM : 27/07/2007 **DATE DE CREATION DE LA PART : 27/07/2007**
DEVISE DE LIBELLE : Euro
CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE : Néant

INFORMATIONS PRATIQUES

NOM DU DEPOSITAIRE : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)
LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR L'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :
La FINANCIERE TIEPOLO SAS - 7, Rue de Tilsitt - 75017 – PARIS.
Tél. 01 45 61 78 78
Ces documents sont également sur www.tiepolo.fr

LIEU ET MODALITÉS D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE : Tous les établissements désignés pour recevoir les souscriptions et les rachats.
LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR LES AUTRES CATEGORIES DE PARTS : La FINANCIERE TIEPOLO SAS

RÉGIME FISCAL :
L'OPCVM est éligible au Plan d'Epargne en Actions (PEA)
Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation.
L'OPCVM n'est pas assujetti à l'impôt sur les sociétés et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM. Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

La responsabilité de la FINANCIERE TIEPOLO SAS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.
L'ensemble des principes directeurs de la Politique de rémunérations ainsi que leurs mises en œuvre sont détaillés et mis à jour sur le site internet de la société de gestion dans la rubrique « PHILOSOPHIE & ENGAGEMENT » : http://www.tiepolo.fr/philosophie-engagement
Une version papier de la Politique de rémunération est disponible gratuitement sur simple demande auprès de La Financière Tiepolo 7 rue de tilsitt 75017 Paris | Tél : 01 45 61 78 78.
Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
La FINANCIERE TIEPOLO SAS est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 12/09/2022.